

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_318-DE



DEPARTEMENT
DU GERS

ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

4

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :

M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Territoire Energie Gers – Proposition de modification statutaire suite à la création de la commune nouvelle Cap d'Astarac

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Monsieur le Président du Syndicat Territoire d'Énergie Gers (STEG) nous a fait part de la modification statutaire, suite à la création de la commune nouvelle Cap d'Astarac par regroupement des communes de Monbardon, Sarcos, Cabas-Loumassès et Saint Blancard, adoptée par le comité syndical lors de sa séance en date du 12 mars 2025.

Il convient donc d'affecter cette commune Intercommunal d'Énergie dans le cadre du projet de ambiguïté lors du prochain renouvellement des instances du Syndicat Territoire d'Énergie.

Il est ainsi proposé d'accepter son affectation au Secteur Intercommunal d'Énergie de Masseube.

Par la même occasion, Territoire d'Énergie Gers propose à l'assemblée d'actualiser l'article 7 en intégrant les modifications règlementaires sur la fiscalité de l'électricité avec une référence sur la part communale de l'accise sur l'électricité en lieu et place de la taxe.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'approuver les nouveaux statuts ainsi modifiés, annexés à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN




Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN




Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025